

Appel d'Offres National n°A.O.N.03/2019
(2^{ème} Avis)

Acquisition de produits homologués pour la lutte contre la cératite des agrumes

Le Groupement Interprofessionnel des Fruits « G.I.Fruits » lance le présent Appel d'Offres, pour la deuxième fois, pour l'acquisition de produits homologués pour la lutte contre la cératite des agrumes : **4 000 Litres de Spinosade** objet du **Lot n°4**.

Les fournisseurs intéressés par cet Appel d'Offres peuvent se procurer le Cahier des Charges dès la parution de cet avis, au siège du G.I.Fruits, contre le paiement de la somme de **trois cent Dinars (300⁰⁰⁰) non remboursable**.

Les offres doivent être adressées, obligatoirement, par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, par Rapid Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits à l'adresse suivante : **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis**, au plus tard le **jeudi 23 mai 2019 à 10^h30** (cachet du bureau d'ordre du G.I.Fruits faisant foi) et doivent être présentées comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée et scellée doit porter uniquement la mention apparente : « **NE PAS OUVRIR – A.O.N.03/2019 (2^{ème} Avis) – Acquisition de produits homologués pour la lutte contre la cératite** ».

Seront insérés dans cette enveloppe les documents administratifs, les documents techniques et l'offre financière logé dans des enveloppes séparées. Ces enveloppes doivent être scellées et fermées comportant la référence de l'Appel d'Offres et son objet.

Documents administratifs :

- Une caution bancaire provisoire conformément aux dispositions de l'article X du C.C.A.P.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), dûment paraphé sur toutes les pages avec date, signature du premier responsable et cachet du soumissionnaire à la fin du document ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), dûment paraphé sur toutes les pages avec date, signature du premier responsable et cachet du soumissionnaire à la fin du document ;
- Attestation certifiant que le soumissionnaire est en règle avec l'Administration des Impôts valable à la date limite de la réception des offres ;
- Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Une attestation de non-faillite ou de redressement judiciaire ;
- Un extrait du registre de commerce ;
- Déclaration sur l'honneur spécifiant l'engagement du soumissionnaire de n'avoir pas fait et ne pas faire par lui-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution ;
- Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent au sein du groupement ayant cessé l'activité depuis moins de **cinq (05) ans** ;
- Un justificatif de paiement du montant dû lors du retrait du Cahier des Charges

Documents techniques :

- L'offre technique détaillée avec toutes les indications nécessaires d'utilisation et de précautions à prendre pour les manipulations ;
- Une Copie du certificat d'homologation du produit ou autorisation provisoire de vente ;
- Les références technico-commerciales du soumissionnaire ;
- Documents techniques spécifiques

Offre Financière :

- La soumission timbrée (suivant modèle joint au Cahier des Charges) avec signature légalisée du premier responsable ;
- Le bordereau de prix (suivant modèle joint au Cahier des Charges) avec signature légalisée du premier responsable.

L'ouverture des offres sera publique et aura lieu le **jeudi 23 mai 2019 à 11^h00** du matin au siège du groupement à Tunis sis **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis- Tunisie**.

Sera rejetée, toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire.

Par ailleurs, les offres parvenues après le délai de réception sont restituées à leurs titulaires accompagnées d'une copie de l'enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure étant conservée par le G.I.Fruits en tant que preuve. Seront également restituées, les offres qui n'ont pas respectées les dispositions de l'**Article III** du Cahier des Charges, les offres non accompagnées du cautionnement provisoire ou celles qui n'ont pas été complétées par les documents manquants ou par la signature obligatoire des Cahiers des Charges dans les délais requis ainsi que les offres rejetées.

Toute offre ne respectant pas les conditions précitées de cet avis ainsi que le contenu des Cahiers des Charges sera susceptible d'être rejetée.

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les soumissionnaires se trouvent liés par leurs offres pour une période de **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.